



AS/Per (2018) PV 02

25 juin 2018

Commission permanente

Procès-verbal¹

**de la réunion tenue à Zagreb
le 1^{er} juin 2018**

¹ Approuvé par l'Assemblée le 25 juin 2018.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion débute à 9 heures 30 sous la présidence de **M. Nicoletti**, Président de l'Assemblée.

Le Président exprime sa solidarité avec le peuple et les autorités belges suite à l'agression de fonctionnaires de police le 29 mai à Liège. Il condamne cet acte de violence injustifiable.

Pour la première fois depuis son adhésion au Conseil de l'Europe en 1996, la Croatie assure la présidence de l'Organisation. En 22 ans, la Croatie a réalisé d'impressionnants progrès dans l'application des normes européennes de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Dans son contexte régional, où tous ses voisins se sont engagés sur la voie de l'intégration européenne, l'expérience de la Croatie est vitale et devrait jouer un rôle de premier plan dans la coopération régionale.

Il salue les priorités de la Présidence croate du Comité des Ministres parce qu'elles correspondent à celles de l'Assemblée parlementaire, notamment du point de vue de la lutte contre la corruption. Les politiciens ont le devoir de la combattre avec détermination sur tous les fronts. L'Assemblée a fortement renforcé ses propres règles et méthodes de travail et progresse dans le règlement des conséquences des allégations passées de comportements contraires à l'éthique et de corruption. L'Assemblée soutient également les travaux du Conseil de l'Europe pour lutter contre la corruption, notamment par le biais de l'idée de mettre sur pied un Réseau universitaire contre la corruption, qui aurait la mission de partager les connaissances et les bonnes pratiques sur les conventions du Conseil de l'Europe et sur la manière dont les États les mettent en œuvre. Il servirait également de plate-forme de coopération avec les partenaires internationaux, et notamment l'OCDE.

La deuxième priorité de la Présidence – la protection efficace des droits des minorités nationales et des groupes vulnérables – mérite aussi d'être soutenue sans réserves. Le respect pour les droits des minorités et l'utilisation des langues minoritaires sont des facteurs importants pour la cohésion et le développement harmonieux des communautés locales. La coopération transfrontalière entre collectivités territoriales constitue également un facteur important pour la stabilité régionale.

L'Assemblée partage en outre la troisième priorité – la décentralisation et l'autonomie locale. Des autorités territoriales fortes sont essentielles pour la bonne gouvernance et une gestion efficace et effective des ressources et des politiques publiques. La démocratie commence au niveau local.

Le Président salue enfin la quatrième priorité – la protection du patrimoine culturel et des itinéraires culturels. La culture européenne est un facteur important pour l'unité européenne. En concentrant l'attention sur ce qui nous unit, nous pouvons trouver la force de surmonter les divisions, les tensions et les conflits émergents.

2. ALLOCUTION DE BIENVENUE PAR M. GORDAN JANDROKOVIC, PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE LA CROATIE

M. Jandrokovic, Président du Parlement de la Croatie, souhaite la bienvenue aux membres de la Commission permanente et rappelle que la Croatie exerce pour la première fois la présidence du Comité des Ministres depuis son adhésion en 1996. L'adhésion au Conseil de l'Europe avait été le premier objectif, couronné de succès, de la politique étrangère de la Croatie. Il avait permis d'établir de nouvelles relations politiques et économiques sur la voie de l'intégration européenne et avait conduit au respect des normes démocratiques après une guerre et une transition difficile. La Croatie s'est ensuite engagée à défendre les valeurs et l'acquis du Conseil de l'Europe, notamment la Convention et la Cour européennes des droits de l'homme. Il rappelle les priorités de la présidence croate : lutte contre la corruption, protection des minorités, autonomie locale et protection du patrimoine. Il souligne aussi l'importance du Conseil de l'Europe pour défendre les valeurs et un patrimoine communs face à des défis comme la préservation de l'identité culturelle de l'Europe, dans sa diversité, et le souci de transmettre aux nouvelles générations une Europe sûre, démocratique et prospère.

3. ÉCHANGE DE VUES AVEC MME MARIJA PEJGINOVIC BURIC, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES DE LA CROATIE, PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CM/Inf (2018) 10

CM/Inf (2018) 11

Mme Pejcinovic Buric, Ministre des Affaires étrangères et européennes et Présidente du Comité des Ministres, réaffirme à l'Assemblée l'assurance de l'engagement de la Croatie à respecter les valeurs du Conseil de l'Europe que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Présidence croate reconnaît pleinement la nécessité de poursuivre la réforme de l'Organisation et de définir une perspective et une stratégie claires et à long terme, fondées sur le dialogue et la coopération mutuelle.

Elle rappelle les quatre grandes priorités de la présidence. La lutte contre la corruption est une condition essentielle au développement de toute société ouverte et démocratique, car aucune institution ou administration n'est à l'abri de ce phénomène. L'événement principal de la Présidence sera la conférence ministérielle « Renforcer la transparence et la responsabilité pour prévenir la corruption », organisée en collaboration avec le GRECO, qui se tiendra les 15-16 octobre 2018 et mettra l'accent sur la complémentarité entre les mécanismes nationaux traditionnels de lutte contre la corruption et les médias modernes.

Sur le plan de la protection efficace des droits des minorités nationales et des groupes vulnérables, l'une des principales missions est d'améliorer le dispositif de protection des droits des minorités nationales ; c'est pourquoi la Présidence organisera une conférence les 18-19 juin 2018 à Strasbourg pour marquer le 20^e anniversaire de la de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. S'agissant de la promotion et de la protection des droits des membres de la minorité nationale rom une autre conférence, intitulée « Les Roms, la transition de l'éducation à l'emploi », sera organisée en Croatie les 25-26 septembre 2018.

En matière de décentralisation dans le contexte du renforcement des collectivités locales, notamment la question des capacités d'absorption des régions, la Croatie estime qu'il est essentiel de garantir des services publics d'une grande qualité, rapides et accessibles en coordination avec les différentes parties prenantes (ministères, autorités territoriales, société civile, etc.).

Enfin, la quatrième priorité est la protection du patrimoine culturel et des itinéraires culturels. La Croatie organisera plusieurs conférences et manifestations culturelles, comme la conférence internationale « Patrimoine culturel subaquatique dans l'Europe d'aujourd'hui », à Zadar, les 25-26 octobre 2018, ainsi que la conférence thématique « l'Itinéraire culturel européen - les Routes de l'olivier », en novembre.

M. Corlatean se réfère à la minorité roumaine en Croatie, dont il salue la protection, et à la nouvelle loi ukrainienne sur l'éducation, qui restreint l'enseignement des langues minoritaires (et notamment du roumain), et souhaite savoir ce que fera la présidence croate pour soutenir l'enseignement de la langue maternelle des minorités (en particulier en Ukraine).

La Présidente du Comité des Ministres insiste sur le respect des droits des minorités nationales et le soutien à la Charte européenne. Elle rappelle la décision du Comité des Ministres à ce sujet de novembre 2017 adressée aux autorités ukrainiennes et elle salue la décision de ces dernières de soumettre la nouvelle loi à la Commission de Venise, pour avis, décision qu'elles se sont engagées à respecter. Au mois de février, le Comité des Ministres a adopté un Plan d'action pour l'Ukraine (2018-2021) qui prévoit notamment une assistance juridique en matière de protection des minorités nationales et des langues minoritaires.

M. Kox s'interroge sur les mesures nécessaires pour sortir de la période de croissance nominale zéro vers au moins une croissance réelle zéro pour assurer le financement nécessaire du Conseil de l'Europe et éviter des réformes drastiques de l'Organisation.

La Présidente du Comité des Ministres souligne l'importance du dossier budgétaire et rappelle les cas de la Russie et de la Turquie qui ont affaibli les finances de l'Organisation, situation aggravée par l'effet cumulatif de plusieurs années de croissance nominale zéro (équivalant à une diminution budgétaire). La situation budgétaire étant devenue alarmante, la Présidence croate exhortera les gouvernements à résoudre ce problème, mais elle encourage également les délégations parlementaires à convaincre leurs gouvernements de passer à une croissance réelle zéro.

M. Wold demande des informations concernant les réformes à mener au Conseil de l'Europe.

La Présidente du Comité des Ministres rappelle les discussions du Comité des Ministres à ce propos depuis 2009 et très récemment à la Conférence ministérielle d'Elseneur, les 17-18 mai. Il a notamment été question de réformes politiques, qui ont recueilli un très large soutien et qui sont mentionnées dans les conclusions de la Conférence. Le Secrétaire Général a été chargé de leur suivi et de présenter des propositions à la prochaine conférence ministérielle en novembre 2019. L'un des principaux sujets concerne la stabilisation financière du Conseil de l'Europe et les réformes à entreprendre en vue du 70^e anniversaire de l'Organisation, sans oublier les valeurs qu'elle défend au bénéfice de 800 millions d'Européens.

M.Silva s'intéresse à la lutte contre la corruption, à la situation en Croatie à ce sujet et aux mesures prises par le Gouvernement croate.

La Présidente du Comité des Ministres explique la stratégie anti-corruption et le cadre législatif mis en place en Croatie. Elle souligne l'importance de sensibiliser les différentes parties prenantes et rappelle la conférence prévue avec le GRECO. Le problème est général et a aussi affecté l'Assemblée, qui a rapidement réagi contre les allégations de corruption. Mais des mesures doivent être prises et la confiance rétablie pour éviter que cela n'affecte le Conseil de l'Europe plus largement.

M. Arieu s'interroge sur les conséquences pour le Conseil de l'Europe si on accepte le chantage de la Russie et des changements des règles. Il se réfère aussi à la situation des otages ukrainiens en Russie et en Crimée.

La Présidente du Comité des Ministres rappelle que tout Etat membre, au moment de l'adhésion, s'engage à respecter les règles statutaires de l'Organisation, y compris le paiement de sa contribution budgétaire, et cela sans exceptions. Il faut toutefois distinguer le problème du non-paiement de sa contribution par la Russie et celui de sa non-participation à l'Assemblée, qui doit être traitée par l'Assemblée elle-même. Elle rappelle les travaux de la commission ad hoc du Bureau à laquelle le Parlement russe est représenté. Elle appelle au dialogue pour trouver une solution. En ce qui concerne les prisonniers politiques en Russie, elle rappelle les cas de M. Oleg Sentsov, condamné à 20 ans de réclusion, et M. Volodymyr Balukh, qui ont entamé une grève de la faim. Les Délégués des Ministres ont discuté de leurs cas et espèrent qu'ils pourraient être libérés pour des raisons humanitaires.

Mme Kyriakides se réfère à la lutte contre la corruption, qui doit aussi être une priorité pour l'Assemblée, sans la moindre tolérance, et demande un bilan en la matière à la fin de la présidence croate. En ce qui concerne la protection du patrimoine culturel, elle se réfère à la Convention de Nicosie (Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels) et aux mesures prévues pour favoriser son entrée en vigueur.

La Présidente du Comité des Ministres s'engage à présenter un bilan concernant la lutte contre la corruption à la fin des six mois de présidence croate. En ce qui concerne la Convention de Nicosie, les Etats membres seront encouragés à la ratifier.

M. Nemeth se réfère à la transition exemplaire de la Croatie qui pourrait servir d'exemple pour stabiliser la situation dans les Balkans occidentaux. Il demande des précisions concernant la Bosnie-Herzégovine.

La Présidente du Comité des Ministres se réfère au rôle très important du Conseil de l'Europe dans les Balkans occidentaux. Le Comité des Ministres n'en a pas discuté mais il existe un plan d'action concernant la Bosnie-Herzégovine avec des bilans périodiques. En tant que ministre croate, son pays est directement intéressé par la situation en Bosnie-Herzégovine, notamment eu égard aux élections prévues au mois d'octobre et au fait que la loi électorale n'a pas été modifiée.

4. VÉRIFICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 14563

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux membres et suppléants, tels qu'ils figurent dans le document Doc. 14563.

5. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2018) 05
et addendum

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée, telles qu'elles figurent dans le document Commissions (2018) 05 et son addendum.

6. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2018) OJ 02 rev

Le projet d'ordre du jour révisé est **adopté**.

7. TROISIEME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE (25-29 JUIN 2018)

AS/Bur (2018) 22 rev

En application de l'article 27.4 du Règlement de l'Assemblée, la Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la troisième partie de session de 2018.

Le Secrétaire général de l'Assemblée informe la Commission permanente de la convocation par le Président d'une réunion du Comité mixte pendant cette partie de session.

Le Président rappelle la fin de son mandat avant la prochaine partie de session et la désignation d'un candidat du Groupe des socialistes, démocrates et verts, en la personne de Mme Liliane Maury Pasquier.

8. SAISINE DES COMMISSIONS

AS/Per (2018) 06

La Commission permanente **ratifie** les saisines et transmissions aux commissions, telles qu'elles figurent à l'annexe I.

9. OBSERVATION D'ELECTION

Observation de l'élection présidentielle au Monténégro (15 avril 2018)

Doc. 14564

Président de la commission ad hoc du Bureau :

M. Jonas Gunnarsson (Suède, SOC)

M. Gunnarsson rappelle que le Monténégro fait encore l'objet d'une procédure de dialogue postsuivi. L'Assemblée y a toujours suivi les élections depuis 2001. Pour cette élection présidentielle, elle l'a fait en excellente coopération avec le Parlement européen et l'OSCE/BIDDH et avec la participation de la Commission de Venise. La commission ad hoc s'est scindée en huit équipes qui ont observé l'élection à Podgorica et dans d'autres régions et municipalités. Il y avait sept candidats et M. Dukanovic l'a emporté avec 53% des voix. Les opérations de vote et de dépouillement se sont déroulées correctement et avec la coopération des membres des bureaux de vote.

Il relève toutefois quelques problèmes techniques comme les difficultés d'accès pour les personnes handicapées ou une disposition des isolements pouvant compromettre le secret du vote. Quelques cas d'achats de voix ont aussi été signalés et quelques plaintes déposées. Il signale aussi des cas d'utilisation abusive de ressources administratives pendant la campagne électorale et des cas de pressions sur les électeurs en faveur du candidat du parti au pouvoir. Ces problèmes sont malheureusement récurrents. Il y a aussi lieu de signaler que le candidat du parti au pouvoir n'a pas pris part aux débats télévisés et que les ressources des autres candidats étaient limitées. Après les élections législatives de 2016, l'opposition a boycotté le Parlement empêchant ainsi son bon fonctionnement. Des améliorations sont donc encore nécessaires, si possible en coopération avec l'Assemblée et la Commission de Venise.

10. QUESTIONS JURIDIQUES ET DROITS DE L'HOMME

Les contre-discours face au terrorisme

Doc. 14531

Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme :

et amendements

M. Liam Byrne (Royaume-Uni, SOC)

Rapporteur de la Commission des questions politiques et de la démocratie

Doc. 14558

(pour avis) :

M. Jordi Xuclà (Espagne, ADLE)

M. Byrne s'efforce d'introduire une nouvelle approche face aux défis de l'extrémisme en préconisant de renforcer la résilience des communautés. Il évoque l'histoire de sa circonscription de l'est de Birmingham,

la plus pauvre du Royaume-Uni et celle qui compte la plus nombreuse population musulmane de Grande-Bretagne, avec un risque élevé d'extrémisme et plusieurs personnes condamnées pour la préparation d'attentats terroristes. Il faut changer la loi et les politiques pour assurer un avenir plus sûr. Quand il était ministre de l'Intérieur, il préconisait la promotion des valeurs nationales, mais il a ensuite réalisé que la solution réside davantage dans les contre-discours à opposer à l'extrémisme, la présentation des vertus et des idéaux susceptibles d'inspirer les citoyens afin qu'ils contribuent à bâtir un avenir commun. Le rapport s'efforce donc d'examiner les points de convergence entre la Convention européenne des droits de l'homme et les enseignements islamiques, et de préconiser les idéaux et les vertus que partagent la Convention et l'Islam: l'universalité du droit à l'égalité devant la loi, du droit à la vie sans équivoque, du droit à la sécurité et du droit fondamental à la liberté, qui est essentiel dans toutes les sociétés plurielles, ainsi que le rôle primordial de la justice. Il rappelle également que l'on s'approche de la date anniversaire de l'assassinat par un néonazi de Jo Cox, qui avait déclaré que malgré notre diversité nous avons plus en commun que tout ce qui nous divise. Les trois mots « More in common » (plus en commun) figurent d'ailleurs sur un blason dans la Chambre des communes. Ces mots pourraient aussi utilement inspirer le Conseil de l'Europe et l'Assemblée dans leurs travaux.

M. Corlatean présente l'avis de la Commission des questions politiques et de la démocratie au nom de M. Xuclà. Il rappelle que l'Assemblée a déjà traité cette question dans sa Résolution 2091 (2016) sur les combattants étrangers en Syrie et en Irak. L'avis introduit quelques considérations supplémentaires visant à mieux définir la notion de contre-discours autour d'aspects comme le rôle des victimes, des anciens terroristes et des anciens prisonniers; le rôle de groupes spécifiques de la société comme les femmes, les jeunes et les messagers; la réadaptation psychologique des auteurs d'actes terroristes; les défis et les lacunes dans l'élaboration de contre-discours; et la nécessité d'une réponse concertée. Le Conseil de l'Europe devrait jouer un rôle plus actif de collecte de l'expérience et de bonnes pratiques des Etats membres en la matière. Sept amendements sont proposés pour renforcer le message.

M. Wold est d'avis que les mesures antiterroristes, exclusivement sécuritaires, prises jusqu'à présent ne sont pas suffisantes pour prévenir la radicalisation, la violence extrémiste ou l'idéologie terroriste. Il accueille favorablement les propositions du rapport tout en précisant qu'il faut s'adresser à des groupes-cibles spécifiques et avoir recours à des médias divers (télévision, radio, internet, médias sociaux). Il se réfère au plan d'action norvégien contre la radicalisation et l'extrémisme, notamment en ce qui concerne le retour des combattants et insiste sur l'importance de l'éducation.

M. Kox accueille favorablement le fait que le rapport se base sur une expérience personnelle, concrète mais rappelle la difficulté qu'il n'y ait pas de définition de terrorisme. Il regrette que le rapport ne se réfère qu'à l'islam et ne mentionne pas d'autres formes de terrorisme comme le phénomène du néonazisme. Il insiste sur le fait que toutes les mesures antiterroristes doivent être prises dans le respect des obligations découlant de la Convention européenne des droits de l'homme et sans atteintes aux libertés. Mais les seules mesures antiterroristes ne suffisent pas.

M. O'Reilly revendique une importante réponse en matière de sécurité et une vigilance et une coopération accrues de la communauté internationale, mais il se dit d'accord avec une approche diversifiée comme celle que préconise le rapport, à partir de valeurs communes à l'islam et à notre conception des droits de l'homme. Il s'interroge toutefois sur la manière de se les approprier et de sensibiliser la société, en particulier par rapport à l'islam. Il se réfère également aux problèmes socio-économiques, aux personnes défavorisées et au chômage, ainsi qu'à l'importance de l'éducation.

M. Schennach pose la question de l'intégration des nouvelles générations et de la faillite éventuelle de nos systèmes éducatifs. L'Autriche fut le premier pays à reconnaître l'islam aux temps de l'empire austro-hongrois, mais il y a deux ans à peine la loi a dû être changée à cause des muftis prêchant des valeurs non démocratiques. Il souligne aussi l'importance de l'éducation et de la connaissance de la langue tant maternelle que du pays d'accueil. Il rappelle aussi l'apparition d'autres types de terrorisme comme celui de l'extrême-droite xénophobe et antisémite. Il faut éviter le déploiement de sociétés parallèles, favoriser l'intégration, notamment dès le plus jeune âge, en particulier dans le système éducatif.

M. Corlatean explique que, dans la perspective de la prochaine présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne, il a été proposé au gouvernement d'introduire un nouvel élément concernant la lutte contre le racisme, l'intolérance, l'antisémitisme et le discours de haine, ce qui rejoint la réflexion des mesures à prendre en matière de contre-discours face au terrorisme.

M. Byrne reconnaît l'importance de la réponse sécuritaire, mais affirme qu'il faut aussi gagner la bataille des cœurs et des esprits et trouver des moyens d'attiser la fierté pour nos valeurs communes. L'Europe est bien placée pour le faire et apporter une précieuse contribution au monde. Il suggère une nouvelle

campagne du Conseil de l'Europe contre le discours de haine afin de préparer des outils pédagogiques. Il insiste sur l'importance d'un changement pacifique de la mise en place d'un cadre d'idéaux et de vertus à l'intention des jeunes, la prochaine génération de dirigeants.

Mr Schwabe relève qu'on ne peut pas lutter contre le terrorisme avec une stratégie unique basée sur la sécurité et la répression. Il faut faire comprendre que les valeurs des différentes communautés sont compatibles et qu'il y a encore beaucoup à faire contre le discours de haine.

Le Président rappelle que huit amendements ont été déposés (sept au projet de résolution et un au projet de recommandation) au nom de la commission des questions politiques et de la démocratie;

M. Corlatean présente les amendements, qui sont tous adoptés.

Le projet de résolution et le projet de recommandation sont **adoptés** à l'unanimité.

Le Président remercie M. Byrne, qui quittera bientôt l'Assemblée, pour sa contribution à ses travaux.

11. ÉGALITE ET NON-DISCRIMINATION

- a. Promouvoir la diversité et l'égalité dans la vie politique

Rapporteur de la commission sur l'égalité et la non-discrimination :
M. Killion Munyama (Pologne, PPE/DC)

Doc. 14556

M. Munyama note que certaines catégories de la population (femmes, personnes handicapées, minorités, immigrants, LGBTI) restent mal représentées aux divers niveaux de la politique. Dans le même temps, les parlementaires sont critiqués pour leur manque de compréhension des véritables préoccupations des citoyens, ce qui contribue à renforcer le manque de confiance d'une grande partie de l'électorat dans les institutions élues et à créer un terreau fertile pour les partis et mouvements populistes. Il y a un besoin réel de promotion de la diversité et de l'égalité dans la vie politique pour faire barrage aux arguments des populistes. De profonds changements sont nécessaires pour promouvoir la diversité et l'égalité mais aussi pour que ces dernières fassent partie du paysage politique.

Une série de mesures doit accompagner ce processus ainsi qu'un changement d'état d'esprit parmi les hauts responsables, les élus et l'ensemble de la population à l'égard des candidats et des élus appartenant à des groupes sous-représentés. Il faut consentir des efforts tant au niveau législatif qu'au sein des partis politiques, et diverses mesures sont proposées dans le projet de résolution. Il est urgent de veiller à ce que les parlements et d'autres institutions élues deviennent véritablement le reflet de la diversité complexe des sociétés européennes. En outre, des efforts considérables seront nécessaires pour déconstruire les clichés suivant lesquels l'âge, l'origine et les compétences sont liées. L'appui des politiciens expérimentés et le mentorat peuvent être considérés comme des éléments essentiels. La politique ne doit plus être la chasse gardée d'une certaine catégorie de personnes.

Mme De Sutter évoque différentes propositions de l'exposé des motifs qui ne sont pas mentionnées dans le projet de résolution. Elle demande s'il faudrait envisager des mécanismes structurels en plus d'une simple sensibilisation, et comment gérer simultanément le problème des personnes appartenant à différentes minorités.

M. Munyama déclare qu'il serait trop compliqué d'instaurer des quotas pour toutes sortes de minorités, même si les quotas pour les femmes ont été une grande réussite dans de nombreux pays. Il serait préférable que les partis politiques eux-mêmes prennent des mesures de promotion de la diversité et de l'égalité. La sensibilisation des partis politiques est également importante pour permettre aux membres des diverses minorités de participer à la vie politique

La commission présente un projet de résolution auquel aucun amendement n'a été déposé.

Le projet de résolution est **adopté** à l'unanimité.

b. Les détenus handicapés en Europe

Rapporteur de la commission sur l'égalité et la non-discrimination :
M. Manuel Tornare (Suisse, SOC)

Doc. 14557
et amendements

Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme Doc. 14561
(pour avis) : M. Pierre-Alain Fridez (Suisse, SOC)

M. Tornare explique que les détenus handicapés sont particulièrement vulnérables et exposés au risque de mauvais traitements car les prisons ne sont pas toujours adaptées à leurs besoins, le personnel n'est pas toujours suffisamment formé et les autres détenus peuvent abuser de leur vulnérabilité. Les travaux préparatoires ont mis en lumière la difficulté de distinguer entre différents types de handicap et le besoin d'appliquer les mêmes principes et mesures à tous les détenus handicapés, quel que soit leur handicap (psychique, physique, sensoriel, intellectuel, psycho-social). Lorsque les besoins de ces détenus ne sont pas pris en compte, leurs conditions de détention deviennent dégradantes, voire inhumaines. La Cour européenne des droits de l'homme a malheureusement constaté de nombreuses violations des droits de détenus handicapés et le CPT a aussi exprimé des préoccupations à ce sujet. On peut citer des exemples tels l'inadaptation des cellules, le manque d'autonomie et l'isolement, le manque d'accès aux soins et d'activités adaptées, le manque d'information et de possibilités de communication...Il a également été constaté que le handicap, notamment intellectuel, n'est souvent détecté qu'à l'entrée en prison, ce qui permet de s'interroger sur l'équité du procès.

Pour traiter cette question il y a lieu d'appliquer quatre principes fondamentaux : l'égalité, la non-discrimination, l'accessibilité et l'aménagement raisonnable, et toutes les mesures concrètes à adopter devraient respecter ces principes. Le projet de résolution contient une série de recommandations en ce sens.

M. Fridez présente l'avis de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme. La commission souscrit à un rapport qui est complet et équilibré. Il présente toutefois quatre amendements de détail pour préciser certains points.

M. Silva souligne l'importance de ce rapport et regrette le manque de conscience sur ces problèmes.

M. Tornare regrette quant à lui que nombre de recommandations précédentes sur cette question n'aient pas encore été suivies d'effet.

Le Président rappelle que quatre amendements ont été déposés au projet de résolution au nom de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

M. Gunnarson se prononce contre l'amendement n°1 et M. Tornare contre l'amendement n°4. L'amendement n°1 est rejeté et les amendements 2 à 4 sont adoptés.

Le projet de résolution et le projet de recommandation sont **adoptés** à l'unanimité.

12. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

13. PROCHAINE RÉUNION

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion à Helsinki le vendredi 23 novembre 2018, à l'occasion de la présidence croate du Comité des Ministres.

La séance est **levée** à 12 heures 30.

ANNEXE I

Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions

A. RENVOIS EN COMMISSIONS

1. **De nouvelles formes de débat public sur les aspects éthiques des mutations rapides des sciences et des technologies**
Proposition de résolution déposée par M. Stefan Schennach et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 14517](#)

Renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*

2. **Il est temps d'agir: la réponse politique de l'Europe pour combattre la manipulation des compétitions sportives**
Proposition de résolution déposée par M. Roland Rino Büchel et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 14518](#)

Renvoi à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias *pour rapport*

3. **Les conséquences de la migration des travailleurs sur leurs enfants restés dans leur pays d'origine**
Proposition de résolution déposée par M. Viorel Riceard Badea et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 14537](#)

Renvoi à la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable *pour rapport*

4. **Les prisonniers politiques en Azerbaïdjan**
Proposition de résolution déposée par M. Pieter Omtzigt et d'autres membres de l'Assemblée
[Doc. 14538](#)

Renvoi à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour rapport*

B. DEMANDE DE MODIFICATION DE RENVOI

1. **La démocratie piratée ? Comment réagir ?**
Décision du Bureau
Renvoi 4353 du 22 janvier 2018 – validité : 22 janvier 2020 (renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie pour rapport)

Renvoi à la Commission des questions politiques et de la démocratie *pour rapport* et à la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme *pour avis*

ANNEXE II

Liste des participants

President of the Parliamentary Assembly / Président de l'Assemblée parlementaire

Mr Michele NICOLETTI Italy

Chairpersons of Political Groups / Président(e)s des groupes politiques

Ms Stella KYRIAKIDES Group of the European People's Party (EPP/CD) /
Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)
Mme Liliane MAURY PASQUIER Socialists, Democrats and Greens Group (SOC) /
Groupe des socialistes, démocrates et verts (SOC)
Mr Tiny KOX Group of the Unified European Left (UEL) /
Groupe pour la gauche unitaire européenne (GUE)
Ms Adele GAMBARO Free Democrats Group (FDG) / Groupe des démocrates libres
(GDL)

Vice-Presidents of the Assembly / Vice-président(e)s de l'Assemblée

Sir Roger GALE United Kingdom
Mr Joseph O'REILLY Ireland
Ms Stella KYRIAKIDES Cyprus
Mr Włodzimierz BERNACKI Poland
Mr Alfred HEER Switzerland
Mme Nicole TRISSE France
Mr Andreas NICK Germany
Mr Titus CORLĂȚEAN Romania
Mr Werner AMON Austria
Ms Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR Iceland
Mr Volodymyr ARIEV Ukraine
Mr Ľuboš BLAHA Slovak Republic
Mr Jonas GUNNARSSON Sweden

Chairpersons of National Delegations / Président(e)s de délégations nationales

Ms Arpine HOVHANNISYAN Armenia
Mr Werner AMON Austria
Ms Sanja PUTICA Croatia
Ms Stella KYRIAKIDES Cyprus
Mme Nicole TRISSE France
Mr Andreas NICK Germany
Mr Zsolt NÉMETH Hungary
Ms Rósa Björk BRYNJÓLFSDÓTTIR Iceland
Mr Joseph O'REILLY Ireland
Mr Michele NICOLETTI Italy
Ms Susanne EBERLE-STRUB Liechtenstein
Mr Algirdas BUTKEVIČIUS Lithuania
Mr Emanuel MALLIA Malta
Mr Predrag SEKULIĆ Montenegro
Mr Mart van de VEN Netherlands
Mr Włodzimierz BERNACKI Poland
Mr Titus CORLĂȚEAN Romania
Mr Ľuboš BLAHA Slovak Republic
Mr Jonas GUNNARSSON Sweden
M. Filippo LOMBARDI Suisse
Mr Volodymyr ARIEV Ukraine
Sir Roger GALE United Kingdom

**Chairperson of the Committee on Political Affairs and Democracy /
Président de la Commission des questions politiques de la démocratie**

Mr Titus CORLĂȚEAN² Romania
(in the absence of the Chairperson /
en l'absence de la Présidente)

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights /
Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

Mr Frank SCHWABE Germany

**Chairperson of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Président de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable**

Mr Stefan SCHENNACH Austria

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Displaced Persons /
Présidente de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées**

Mme Doris FIALA Suisse

Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by Member States of the Council of Europe (Monitoring Committee) / Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Sir Roger GALE United Kingdom

**Chairperson of the Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs /
Présidente de la Commission du règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**

Ms Petra de SUTTER Belgium

Other members of the Assembly / Autres membres de l'Assemblée

Ms Nellija KLEINBERGA Latvia
Mr Morten WOLD Norway
Mr Adão SILVA Portugal

Rapporteurs (not members of the Standing Committee / non-membres de la Commission permanente)

Mr Killion MUNYAMA Poland
Mr Liam BYRNE United Kingdom
M. Pierre-Alain FRIDEZ Suisse
M. Manuel TORNARE Suisse

Invited personalities / Personnalités invitées

Mr Gordan JANDROKOVIĆ Speaker of the Croatian Parliament / Président du Parlement de la Croatie
Ms Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ Minister of Foreign and European Affairs of Croatia, Chairperson of the Committee of Ministers of the Council of Europe / ministre des Affaires étrangères et européennes de la Croatie, Présidente du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Delegation Secretaries / Secrétaires de délégations

Mr Emin MAMMADOV Azerbaijan
Ms Sonja LANGENHAECK Belgium
Ms Martina PETEK-STUPAR Croatia
Mr Panicos POURGOURIDES Cyprus
Ms Veronika KRUPOVÁ Czech Republic
Ms Liisi VAHTRAMÄE Estonia
Ms Gunilla CARLANDER Finland
M. Laurent SAUNIER France

² Replaced the rapporteur for opinion of the Committee on Political Affairs and Democracy for the presentation of the report on "Counter-narratives to terrorism" / a remplacé le rapporteur pour avis de la Commission des questions politiques de la démocratie pour la présentation du rapport sur « Les contre-discours face au terrorisme ».

Mr Michael HILGER	Germany
Ms Voula SYRIGOS	Greece
Ms Judit GOTTSCHALL	Hungary
Ms Bylgia ÁRNADÓTTIR	Iceland
Mr Federico CASELLI	Italy
Mr Martins OLEKŠS	Latvia
Ms Laura ŠUMSKIENĖ	Lithuania
Mr Arjen WESTERHOFF	Netherlands
Ms Anita HELLAND KJUS	Norway
Ms Anna TRĘBACZKIEWICZ	Poland
Mme Rodica IOVU	République de Moldova
Ms Jelena SUDIMAC	Serbia
Ms Barbora ŠKÁPÍKOVÁ	Slovak Republic
Ms Petra SJÖSTRÖM	Sweden
Mr Daniel ZEHNDER	Switzerland
Mr Nicholas WRIGHT	United Kingdom

Secretaries of Political Groups / Secrétaires des Groupes politiques

Ms Denise O'HARA	EPP/CD / PPE/DC
Mme Francesca ARBOGAST	SOC
Mr Tom VAN DIJCK	EC / CE
Ms Maria BIGDAY	ALDE / ADLE
Ms Anna KOLOTOVA	UEL / GUE

Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée Parlementaire

Mr Wojciech SAWICKI	Secretary General / Secrétaire Général
Mr Horst SCHADE	Director of General Services / Directeur des Services Généraux
Mr Mark NEVILLE	Head of the Private Office / Chef de Cabinet
Mr Alfred SIXTO	Head of the Table Office / Chef du Service de la Séance
Mme Isild HEURTIN	Head of the Secretariat of the Bureau / Chef du Secrétariat du Bureau
Mme Nathalie BARGELLINI	Press officer of the Communication Division / Attachée de presse de la Division de la communication
Ms Sally-Ann HONEYMAN	Specialised Administrative Assistant, Table Office / Assistante administrative spécialisée du Service de la Séance
Mme Martine MEYER	Assistant of the Standing Committee / Assistante de la Commission permanente
Mme Annick SCHNEIDER	Assistant to the Secretary General / Assistant to the Bureau and the Ad hoc Committee of the Bureau Assistante du Secrétaire Général / Assistante du Bureau et de la Commission ad hoc du Bureau
Mme Anne GAREL	Assistant of the Bureau / Assistante du Bureau

Council of Europe / Conseil de l'Europe

Mr Bjorn BERGE	Secretary to the Committee of Ministers / Secrétaire du Comité des Ministres
----------------	---------------------------------------------------------------------------------

Other participant / Autre participant

Mr Hans-Joachim RICKES	Head of Directorate International Relations, German Bundestag / Chef de la Direction des Relations Internationales, Parlement allemand
------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------